Dialogue entre parties prenantes « Vers un Sénégal sans mines antipersonnel »

29 octobre 2018

Allocution de Mme Carmen MAGARINOS, Chargée d'affaires, Délégation de l'Union européenne

Bonjour Excellences,

Mesdames et messieurs

L'Union européenne est depuis longtemps un partenaire du Sénégal dans le domaine du développement. Aujourd'hui, nous sommes contents de pouvoir contribuer aux efforts sénégalais vers un pays sans mines.

En 2017, le Conseil de l'Union Européenne a décidé de soutenir les efforts des États-Parties à la Convention visant à mettre en œuvre les aspects de déminage du Plan d'action de Maputo, notamment à travers des outils visant à faciliter et à renforcer la planification et le rapportage dans jusqu'à cinq États-Parties concernés et ayant des échéances de déminage intégral ces prochaines années.

Nous sommes très heureux du fait que le Sénégal ait saisi l'opportunité d'organiser ce séminaire en coopération avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention et les autres parties prenantes.

La décision soutient aussi les efforts en vue de l'universalisation de la Convention. En même temps, l'Unité d'appui à l'application de la Convention qui met en œuvre cette décision du Conseil, a mis en place des dialogues de parties prenantes à Bagdad, Kampala, Sarajevo et maintenant à Dakar. Des visites ont aussi été organisées au Sri Lanka et au Myanmar.

En plus de cette décision du Conseil, l'Union Européenne et ses États membres ont une longue tradition de soutien au déminage. Ces dernières années, l'Union Européenne a soutenu des actions de déminage dans 33 pays affectés par la présence de mines en Amérique Latine, en Europe, en Afrique et en Asie. L'assistance de l'Union Européenne couvre tous les aspects clés: le déminage, la sensibilisation

aux risques, l'assistance aux victimes, la destruction des stocks, le renforcement des capacités ainsi que la recherche et le développement des technologies de détection et d'enlèvement des mines.

En ce qui concerne le Sénégal, l'UE a appuyé le déminage en Casamance, notamment avec le partenaire Handicap International et l'achat d'un véhicule de déminage.

Afin de fournir un aperçu des actions de déminage bénéficiant du soutien financier de l'Union, nous avons décidé de produire une brochure au sujet du soutien européen au déminage autour du monde. La brochure est disponible sur votre table, et est aussi disponible en ligne.

Je tiens à profiter de l'opportunité qui m'est donnée de m'exprimer ici pour souligner l'engagement de l'Union Européenne en faveur de la Convention sur l'interdiction des mines, dont les 28 États Membres sont parties. L'UE est un des plus grands soutiens à la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention, qui est un exemple de réussite dans le domaine du désarmement multilatéral et de l'application concrète du droit international humanitaire. Ces armes qui tuent aveuglément sont maintenant interdites par 164 États. Ce standard est appliqué par presque tous les États dans le monde, y compris par des États non parties à la convention.

Le soutien de l'Union pour la Convention sur l'interdiction des mines doit aussi être placé dans un contexte plus large. La Convention est un exemple de ce pourquoi l'Union existe : un ordre international basé sur le droit, les droits de l'Homme et le droit humanitaire international. L'Union Européenne veut s'assurer que cette initiative phare du multilatéralisme se perdure, et des efforts continus dans le domaine du déminage sont une partie essentielle de cet engagement.

Je tiens à remercier et à féliciter le Centre National d'Action Antimines du Sénégal ainsi que l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour l'organisation de ce dialogue.

Merci de votre attention et je vous souhaite un dialogue fructueux aujourd'hui et demain.